

# Département de l'Aude Commune de Saint-Hilaire

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 JUIN 2019

Nombre de membres en exercice : 14  
Nombre de membres présents : 10  
Nombre de membres absents excusés ayant donné procuration : 2  
Nombre d'absents excusés : 1  
Nombre de membres absents : 1

L'an deux mille dix-neuf et le onze du mois de Juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux du groupe scolaire (la Mairie étant inutilisable en raison de la crue du Lauquet du 15 Octobre 2018) sous la Présidence de Monsieur Jean-Louis CARBONNEL, Maire

**ETAIENT PRESENTS :** Mmes et MM. BERNEDE Jean-Luc, BURLAN Christelle, CARBONNEL Jean-Louis, DELFOUR Etienne, DEL-VALS Jérôme, FERNANDEZ Martine, FLORES Didier, HOYOS Pierre, LAZARO Pascal, RENAUD Katia

**ETAIENT ABSENTS :** Mmes et M. CANET Fanny (excusée), MANCES Françoise (excusée – représentée par RENAUD Katia), OUBALKASSAM Mohamed (excusé – représenté par CARBONNEL Jean-Louis), TERRANO Anne-Marie,

**DATE DE LA CONVOCATION :** 6 Juin 2019

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance. Mme Christelle BURLAN est désignée à cette fonction qu'elle accepte.  
Le procès-verbal de la séance du 9 Mai 2019 est approuvé à l'unanimité

Les divers points de l'ordre du jour sont ensuite examinés

### **1. Décisions du Maire – article L.2122.22 du CGCT**

M. le Maire indique à ses collègues qu'il a pris les décisions suivantes :

- 21.03.2019 location à titre précaire et temporaire du logement de l'ancienne gendarmerie à M. ELMAHDAOUI – loyer mensuel 380 €
- 06.05.2019 fleurissement 2019 – JARDIFORT pour un montant de 1756.66 € HTVA
- 07.05.2019 achat de 15 girondines – SIGNAUX GIROD pour un montant de 1 026 € HTVA
- 15.05.2019 acceptation protocole d'accord transactionnel (CATNAT du 15.10.2018) – SMACL pour un montant de 840 000 € avec règlement immédiat de la totalité. Après déduction de l'avance de 100 000 € qui avait été versé en 2018, la commune va encaisser la somme de 740 000 €.
- 16.05.2019 honoraires Ste d'expertises GALTIER, expert missionné par la Commune pour un montant de 35 220 € TTC
- 22.05.2019 mission SPS cœur de village 2ème tranche confiée à JAUR COORDINATION pour un montant de 1 890 € HTVA
- 23.05.2019 remplacement du poteau incendie situé devant l'EHPAD détruit par les inondations confié à SUEZ EAU France pour un montant de 3 612.71 € HTVA
- 23.05.2019 remplacement de la pompe du stade détruite pendant les inondations pour un montant de 1 764.30 € HTVA – SAS GOUT PLOMBERIE
- 27.05.2019 réhabilitation du garage de la Place de la Pétanque confiée à la SARL SANMARTIN pour un montant de 10 291 € HTVA

**Le Conseil Municipal prend acte de ces décisions**

M. le Maire indique qu'à la suite de la crue du 15 Octobre dernier, la Caisse d'Epargne a proposé à la Commune de reporter d'un exercice les annuités des prêts, excepté les emprunts dont le 1<sup>er</sup> remboursement avait lieu en 2019 et le prêt concernant le lotissement les Ormes dont la Commune récupère l'annuité auprès de FONCIA. Les points de l'ordre du jour du n°2 au n°11 traitent ce sujet

### **2. Avenant au contrat de crédit n°ARC 21117**

**Montant servant de base au calcul de l'avenant 20 926.69 €**

<b>Contrat initial - annuités</b>	<b>Contrat après avenant - annuités</b>
Montant de l'annuité 2019 : 22 219.04 €	0.00 €

Montant de l'annuité 2020 : 0€	13 023.76 €
Montant de l'annuité 2021 : 0 €	8 910.75 €
Total : 22 219.04 €	22 364.82 €

Il s'agit d'un prêt de 150 000 € réalisé en 2004 pour la traversée du village

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cet avenant que M. le Maire est autorisé à signer ainsi que tous documents afférents

### 3. Avenant au contrat de crédit n°ARC 22832

Montant servant de base au calcul de l'avenant 45 631.91 €

Contrat initial - annuités	Contrat après avenant - annuités
Montant de l'annuité 2019 : 16 459.03 €	0.00 €
Montant annuités 2020 à 2021 : 16 459.03 €	Montant annuités 2020 à 2022 : 16 459.03 €
Total : 49 377.09 €	49 377.09 €

Prêt 185 000 € réalisé en 2006 salle des fêtes et plein air + restauration abbaye

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cet avenant que M. le Maire est autorisé à signer ainsi que tous documents afférents

### 4. Avenant au contrat de crédit n°4462085

Montant servant de base au calcul de l'avenant 107 137.05 €

Contrat initial - annuités	Contrat après avenant - annuités
Montant de l'annuité 2019 : 10 193.16 €	0.00 €
Montant annuités 2020 à 2030 : 10 193.16 €	Montant annuités 2020 à 2031 : 10 193.16 €
Total : 122 317.92 €	122 317.92 €

Prêt de 130 000 € réalisé en 2015 pour investissements 2015 : voirie et abbaye

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cet avenant que M. le Maire est autorisé à signer ainsi que tous documents afférents

### 5. Avenant au contrat de crédit n°4462692

Montant servant de base au calcul de l'avenant 47 337.55 €

Contrat initial - annuités	Contrat après avenant - annuités
Montant de l'annuité 2019 : 3 376.22 €	0.00 €
Montant annuités 2020 à 2035 : 3 376.22 €	Montant annuités 2020 à 2036 : 3 376.22 €
Total : 57 395.74 €	57 395.74 €

Prêt 54 000 € réalisé en 2015 - investissements 2015 - réseaux eau et assainissement du chemin de Coumegreille

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cet avenant que M. le Maire est autorisé à signer ainsi que tous documents afférents

### 6. Avenant au contrat de crédit n°4475077

Montant servant de base au calcul de l'avenant 8 796.29 €

Contrat initial - annuités	Contrat après avenant - annuités
Montant de l'annuité 2019 : 2 297.23 €	0.00 €
Montant annuités 2020 à 2022 : 2 297.23 €	Montant annuités 2020 à 2023 : 2 297.23 €
Total : 9 188.92 €	9 188.92 €

Prêt 15 0000 € réalisé en 2015 - achat de matériel : épaveuse

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cet avenant que M. le Maire est autorisé à signer ainsi que tous documents afférents

### 7. Avenant au contrat de crédit n°4650433

Montant servant de base au calcul de l'avenant 19 551.93 €

Contrat initial - annuités	Contrat après avenant - annuités
Montant de l'annuité 2019 : 4 076.15 €	0.00 €
Montant annuités 2020 à 2023 : 4 076.15 €	Montant annuités 2020 à 2024 : 4 076.15 €
Total : 20 380.75 €	Total : 20 380.75 €

Prêt 27 000 € réalisé en 2016 – achat camion

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cet avenant que M. le Maire est autorisé à signer ainsi que tous documents afférents**

#### **8. Avenant au contrat de crédit n°4879399**

Montant servant de base au calcul de l'avenant 23 261.54 €

Contrat initial - annuités	Contrat après avenant - annuités
Montant de l'annuité 2019 : 4 019.26 €	0.00 €
Montant annuités 2020 à 2024 : 4 019.26 €	Montant annuités 2020 à 2025 : 4 019.26 €
Total : 24 115.56 €	Total : 24 115.56 €

Prêt 27 000 € réalisé en 2017– achat tractopelle

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cet avenant que M. le Maire est autorisé à signer ainsi que tous documents afférents**

#### **9. Avenant au contrat de crédit n°4879544**

Montant servant de base au calcul de l'avenant 88 227.23 €

Contrat initial - annuités	Contrat après avenant - annuités
Montant de l'annuité 2019 : 4 765.67 €	0.00 €
Montant annuités 2020 à 2042 : 4 765.67 €	Montant annuités 2020 à 2043 : 4 765.67 €
Total : 114 376.08 €	Total : 114 376.08 €

Prêt 91 000 € réalisé en 2017 – réservoir

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cet avenant que M. le Maire est autorisé à signer ainsi que tous documents afférents**

#### **10. Avenant au contrat de crédit n°7836551**

Montant servant de base au calcul de l'avenant 77 558.58 €

Contrat initial - annuités	Contrat après avenant - annuités
Montant de l'annuité 2019 : 12 646.44 €	0.00 €
Montant annuités 2020 à 2025 : 12 646.44 €	Montant annuités 2020 à 2026 : 12 646.44 €
Total : 88 525.08 €	Total : 88 525.08 €

Prêt 150 000 € - travaux 2010 /Club House et réfectoire des Moines

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cet avenant que M. le Maire est autorisé à signer ainsi que tous documents afférents**

#### **11. Avenant au contrat de crédit n°8217792**

Montant servant de base au calcul de l'avenant 135 717.32 €

Contrat initial - annuités	Contrat après avenant - annuités
Montant de l'annuité 2019 : 18 763.86 €	0.00 €
Montant annuités 2020 à 2027 : 18 763.86 €	Montant annuités 2020 à 2028 : 18 763.86 €
Total : 168 874.74 €	Total : 168 874.74 €

Prêt 200 000 € réalisé en 2012 - restauration abbaye et voirie

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cet avenant que M. le Maire est autorisé à signer ainsi que tous documents afférents**

#### **12. Mise à disposition temporaire d'un terrain communal (parcelle 993 de la section B pour partie) au profit de la SAS EGERI – prolongation n°2**

M. le Maire rappelle à ses collègues qu'il avait été décidé par délibération en date du 17 Janvier courant de prolonger jusqu'au 31 Mai 2019 la convention d'occupation temporaire du Domaine Privée Communal conclue avec SAS EGERI pour la mise à disposition d'une partie de la parcelle 993 de la section B (600 m2 environs). Il poursuit en indiquant que la SAS EGERI souhaiterait prolonger la durée d'occupation du bien jusqu'au 31 Juillet 2019, aux mêmes conditions.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette prolongation et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents**

### **13. Mise à disposition du personnel du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude – service administratif – prolongation**

M. le Maire rappelle à ses collègues qu'en raison du surcroît de travail incombant au personnel administratif de la Commune après la crue du Lauquet du 15.10.2018 il avait été décidé de faire appel au Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aude pour la mise à disposition d'un adjoint administratif à raison de 20 heures par semaine, ceci jusqu'au 31 Mai 2019 (cf délibérations des 31.10.2018 et 17.01.2019). Il poursuit en proposant de prolonger cette mise en disposition jusqu'au 31 Juillet 2019 aux mêmes conditions, le personnel statutaire du service ne pouvant faire face sans aide aux tâches qui lui sont dévolues.

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents**

### **14. Stage abbaye de Saint-Hilaire – formation licence- guide conférencier – avenant à la convention de stage**

M. le Maire rappelle à ses collègues qu'il avait été décidé par délibération en date du 4 février 2019 d'accéder à la demande d'un étudiant en formation « Licence Pro Guide Conférencier » lequel souhaitait effectuer un stage à l'abbaye pour la période du 27 Mai au 30 Septembre 2019. Il avait également été décidé de faire bénéficier cet étudiant d'une gratification de 3,75 € par heure de présence. M. le Maire poursuit en indiquant que le versement d'une gratification est interdit pour les organismes de Droit Public, tel que les Communes. Il propose de faire bénéficier, comme cela est possible l'étudiant stagiaire, à savoir Monsieur Jérémy ELIAS, des avantages suivants :

- Indemnisation des frais de transport : du domicile de l'intéressé à Saint-Hilaire à raison de 4 transports par semaine multiplié par 18 semaines
- Indemnisation pour les frais de repas sur la base de 4 repas par semaine multiplié par 18 semaines

Ces « avantages » seraient calculés sur la base de l'arrêté du 26.02.2019 modifiant l'arrêté n°03.07.2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des agents de l'Etat

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité cette proposition et autorise M. le Maire à signer tous documents afférents**

### **15. Avenant n°2 au contrat de délégation du service public de l'eau potable**

Point retiré de l'ordre du jour dans l'attention de précisions supplémentaires

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été traitées la séance est levée à 20 heures 40

Vu pour être publié le treize juin dix-neuf et mis en ligne le même jour

Le Maire : Jean-Louis CARBONNEL

